



---

Textes rédactionnels et annonces associatives doivent nous parvenir au plus tard le 1<sup>er</sup> lundi du mois de parution.

<b>Heures d'ouverture</b> du bureau de la Mairie :	Lundi et mercredi de 8 h à 12 h, vendredi de 13 h à 16 h Tél : 03 88 08 94 06 – Télécopie : 03 88 08 57 59 Courriel : <a href="mailto:mairie@stotzheim.fr">mairie@stotzheim.fr</a> site internet : <a href="http://www.stotzheim.fr">www.stotzheim.fr</a>
<b>Permanence</b> du Maire :	Lundi soir de 19 h à 20 h
Réunion du <b>Conseil Municipal</b> :	Tous les 1ers lundis du mois
Heures d'ouverture de la <b>bibliothèque</b> :	Mercredi de 17 h à 18 h 30 et vendredi de 19 h à 20 h 30
Heures d'ouverture de la <b>déchetterie</b> de Barr : (Tél : 03 88 08 24 64)	Lundi, mercredi, vendredi et samedi (sauf jours fériés) de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 17 h 00
<b>TAXI CO</b> :	Réservation 24 heures à l'avance au 09 69 39 77 13
Urgences <b>Eau et Assainissement</b> :	Tél 24 h/24 h : 03 88 19 97 09
Ramassage des <b>poubelles jaunes</b> :	Semaines impaires : <b>prochaines collectes jeudi 13 et 27 août 2014</b>
Collecte des <b>conteneurs à verres</b> :	Semaines paires : lundis dans la matinée
<b>Société Protectrice des Animaux d'Alsace Centrale</b> :	03 88 57 64 68
<b>Conciliateur de justice</b> :	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> mardi du mois à la mairie de Barr de 10 h 00 à 12 h 00 sans RDV.
<b>Centre médico-social</b>	13 avenue Dr Marcel KRIEG à BARR, 03 68 33 80 91

---

## LAURÉATS DU 14 JUILLET 2014

Lors de la cérémonie du 14 juillet, les lauréats des examens ont été mis à l'honneur par la Commune qui leur a remis un diplôme ainsi qu'un chèque cadeau pour les féliciter de leur réussite.

La Commune a également remis à M. Jean-Pierre GARGOWITSCH, agent communal, le diplôme et la médaille d'honneur régionale, départementale et communale pour ses 35 ans de service à la Commune de Stotzheim.



## Voici la liste des lauréats 2014 :

Élise BURG	Concours professeur des écoles – CRPE
Sophie DIETRICH	Licence Langues Étrangères Appliquées
Florian GILG	BTS Comptabilité et Gestion des Organisations
Maxime GOERINGER	BTS Électrotechnique
Mégane HELBLING	Licence Industrie Chimique et Pharmaceutique
Carine HERTFELDER	Licence professionnelle Études territoriales appliquées, Mention AB
Bryan JESSEL	BEP Maintenance Produits et Équipements Industriels
Célia KOENIG	BTS Comptabilité et Gestion des Organisations
Marion KOENIG	Diplôme d'état éducatrice jeunes enfants
Michelle KOENIG	CAPA Soigneurs d'équidés
Caroline LEIBEL	Diplôme d'État Masseur Kinésithérapeute
Anne LOUX	BTS Hôtellerie Restauration – Option A mercatique et gestion hôtelière
Marine MISS	BTS Notariat
Jessica MUNCH	Licence Sciences, Technologies, Santé – Mention AB
Simon MUNCH	Baccalauréat Sciences et Technologies du Management
Alexandre OBRECHT	Brevet Professionnel Boulanger
Franck OSTERTAG	Baccalauréat Professionnel Secrétariat – Mention Bien
Olivier SCHULTZ	Baccalauréat Professionnel Électrotechnique – Mention Bien

Encore toutes nos félicitations à tous ces jeunes diplômés !

Le Maire,  
Jean-Marie KOENIG

---

---

## EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 juillet 2014

---

---

*Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.*

### Étaient présents :

*Les Adjoint(e)s : Céline MASTRONARDI, André METZ et Michèle FETZER.*

*Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Anne DIETRICH, Joseph EHRHART, Carine GOERINGER, Marc HARRER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Norbert RIESTER, Philippe SCHMITT, Benoît SPITZ.*

---

---

N° 1

### DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER

- Vu la déclaration d'intention d'aliéner déposée par Me HITIER, notaire à MOLSHEIM, concernant la vente d'un immeuble bâti, cadastré section 51 parcelle 494 de 7,00 ares, sis 3 rue du Piémont appartenant à M. et Mme Jean-Paul DAHLEN,
- Considérant que l'immeuble en question est soumis au droit de préemption urbain,
- Considérant cependant que l'acquisition de cet immeuble ne présente pas d'intérêt pour la Commune,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE de ne pas exercer son droit de préemption urbain dans le cadre de cette cession.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

## **MARCHÉ ÉCOLES : AVENANT N° 1 LOT N° 12**

- Vu la délibération du 11 février 2011 par laquelle le Conseil municipal décide de réaliser le projet école établi par le CAUE et décide de lancer l'appel d'offres pour la maîtrise d'œuvre,
- Vu la délibération du 18 avril 2011 confiant la maîtrise d'œuvre à Nathalie LARCHÉ, architecte,
- Vu la délibération du 2 avril 2012 par laquelle le Conseil municipal décide d'attribuer les travaux aux entreprises,
- Considérant que, d'une part, des travaux supplémentaires sont à effectuer suite à des imprévus de chantier d'un montant HT de 1 140 € et que, d'autre part, des travaux n'ont pas été réalisés pour un montant HT de 3 670 €, soit un avenant d'une moins-value de 2 530 € HT,
- Vu les devis reçus,

### **le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE d'effectuer des travaux supplémentaires suite à des imprévus de chantier d'un montant HT de 1 140 €, d'accepter les travaux non réalisés d'un montant HT de - 3 670 €, soit un avenant d'une moins-value de 2 530 € HT,
- AUTORISE le Maire à signer l'avenant correspondant à venir.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **REPLACEMENT DU MATÉRIEL TÉLÉPHONIQUE DE L'ÉCOLE**

- Entendu M. le Maire qui fait part au Conseil qu'en 2006, des étudiants stagiaires de l'IUT de Colmar ont procédé à l'installation du système téléphonique actuel de l'école,
- Considérant qu'il est nécessaire aujourd'hui de revoir le réseau qui présente de nombreux problèmes techniques,
- Vu les devis recueillis,

### **le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE de retenir la proposition de EST2I, sise 68840 PULVERSHEIM, devis n° E68 1406 186 du 26/06/2014 pour :
  - la fourniture du matériel et de la main d'œuvre d'un montant HT de 3 845,28 €,
  - la maintenance d'assistance à la demande facturée aux conditions suivantes :
    - temps d'intervention sur site : J+1,
    - tarif de la 1<sup>ère</sup> heure d'intervention, déplacement inclus : 120,00 € HT,
    - tarif de l'heure suivante : 45,00 € HT (dans la limite de 7 h/jour, 35 h/semaine),
    - prêt du matériel de rechange,
- AUTORISE le Maire à signer les devis pour accord et toutes pièces y afférentes.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **LOCATION DE LA CHASSE POUR LA PÉRIODE 2006-2015 :**

### **DÉSIGNATION DE DEUX NOUVEAUX CONSEILLERS SIÉGEANT AU SEIN DE LA COMMISSION CONSULTATIVE COMMUNALE**

- Vu l'article 32 de l'arrêté préfectoral du 27 juin 2005 définissant le cahier des charges type relatif à la période de location du 2 février 2006 au 1er février 2015 et qui précise la composition de la Commission consultative communale de la chasse,
- Considérant que cette commission est composée, entre autres, du Maire et de deux conseillers municipaux désignés par le Conseil municipal,

- Vu la délibération du 26 avril 2010 désignant les deux conseillers siégeant au sein de la Commission consultative communale,
- Considérant qu'à la suite des élections municipales en mars 2014, il convient de désigner de nouveaux membres pour la Commission consultative communale de la chasse,
- Vu les candidatures déclarées,
- Vu par ailleurs les attributions des membres de cette commission,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE, outre le Maire Jean-Marie KOENIG, les deux conseillers municipaux suivants pour faire partie de la Commission consultative communale de la chasse :
  - . M. André METZ, Adjoint au Maire, domicilié au 49 Bas-Village à Stotzheim,
  - . M. Benoît SPITZ, Conseiller municipal, domicilié au 3 rue du Binnweg à Stotzheim.

*ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ  
MM. André METZ et Benoît SPITZ n'ont pas participé au vote*

---

---

**EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 21 juillet 2014**

---

---

*Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.*

**Étaient présents :**

*Les Adjoint(e)s : André METZ et Michèle FETZER.*

*Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Anne DIETRICH, Joseph EHRHART, Marc HARRER, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Norbert RIESTER, Philippe SCHMITT, Benoît SPITZ.*

*Absents excusés : Céline MASTRONARDI*

*Procuration : Céline MASTRONARDI à Jean-Marie KOENIG*

---

N° 1

**EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE 2<sup>e</sup> CLASSE : AUGMENTATION DE LA DURÉE  
HEBDOMADAIRE DE SERVICE**

- Vu la demande d'augmentation de quotité horaire faite par Mme Martine GARGOWITSCH, Adjoint Technique 2<sup>e</sup> classe, chargée de l'entretien des bâtiments scolaires,
- Entendu les explications du Maire concernant les tâches supplémentaires effectuées par Mme GARGOWITSCH, suite à la mise en place des rythmes scolaires à partir de la rentrée 2014,
- Considérant que l'augmentation de la durée hebdomadaire de service est justifiée,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE, à compter du 1<sup>er</sup> août 2014, d'augmenter d'une demi-heure la quotité horaire de service de Mme Martine GARGOWITSCH, Adjoint Technique 2<sup>e</sup> classe, chargée de l'entretien des bâtiments scolaires,
- INDIQUE que la durée hebdomadaire de service sera par conséquent de 16 h 30 (16,5/35<sup>e</sup>) à partir du 1<sup>er</sup> août 2014.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

## **EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE 2<sup>e</sup> CLASSE : MODIFICATION DE LA DURÉE HEBDOMADAIRE DE SERVICE**

- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 21 juillet 2014 pour le poste d'Adjoint Technique 2<sup>e</sup> Classe avec un coefficient d'emploi de 16,5/ 35<sup>e</sup>,
  - Considérant que Mme Martine GARGOWITSCH accepte la modification de sa durée hebdomadaire de service,
- le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**
- DÉCIDE de modifier le poste d'Adjoint Technique 2<sup>e</sup> Classe avec un coefficient d'emploi de 16,5/ 35<sup>e</sup>. Le nouveau coefficient d'emploi de ce poste d'Adjoint Technique 2<sup>e</sup> Classe sera de 14,95/ 35<sup>e</sup> à partir du 1<sup>er</sup> août 2014.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **RUPTURE DU COMPROMIS DE VENTE D'UN TERRAIN COMMUNAL**

- Vu la délibération du 10 mars 2014 par laquelle le Conseil municipal décide de céder le terrain nu cadastré section 51 parcelle 595/37 de 5,07 ares, lot n° 4, dans le lotissement « Chemin Woelfli », à Mme Flora BECKER et M. Oukhach MOHAMED domiciliés 67140 EICHHOFFEN, au prix de 19 000 € l'are soit 96 330 €, TVA sur marge incluse, le terrain viabilisé,
  - Vu le compromis de vente signé le 3 mars 2014,
- le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**
- ACCEPTE le principe de la rupture du compromis de vente signé le 3 mars 2014,
  - CHARGE le Maire de remettre le terrain en vente dans les mêmes conditions et au même prix,
  - CHARGE l'étude de Me WEHRLÉ sise 67230 BENFELD de la rédaction de l'acte,
  - AUTORISE le Maire à signer toute pièce afférente à la vente.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

*(Madame Joanne ALBRECHT, professionnellement intéressée, n'a pas participé aux délibérations ni au vote)*

## **RÉGIE DE RECETTES ENVELOPPES TIMBRÉES**

- Vu le stock de la régie de recettes « vente d'enveloppes timbrées personnalisées »,
  - Considérant que le secrétariat de la mairie utilise les enveloppes timbrées pour les envois de courrier,
  - Considérant qu'il est nécessaire de séparer les enveloppes destinées à la vente et les enveloppes utilisées par la Commune,
- le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**
- DÉCIDE d'affecter les 250 enveloppes, au tarif prioritaire, à l'utilisation des envois de la Commune.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **LE COMPTE RENDU INTÉGRAL DES DÉLIBÉRATIONS EST AFFICHÉ À LA MAIRIE**

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS



### AOÛT

01/08/2014	Don du sang	Mairie	Amicale Donneurs de Sang	18 h 30
15/08/2014	Célébration et apéritif	Salle des Fêtes	Cercle Saint Nicolas	10 h 00

**Le calendrier des manifestations du Pays de Barr et du Bernstein est à la disposition du public à la Mairie.**



# PANNEAUX DIRECTIONNELS POUR LES COMMERCANTS ET ARTISANS



La **signalétique** concernant les bâtiments et les entreprises privées sera remise à jour prochainement.

Nous invitons les représentants **des entreprises qui souhaiteraient faire installer des panneaux de signalisation** sur les supports existants de contacter le secrétariat de la Mairie **au plus tard le 15 septembre** pour définir le nombre de panneaux et la localisation souhaitée.

**Le coût est d'environ 140 € HT par panneau.**

Pour information, il existe actuellement quatre endroits dans le village :

- au croisement de la route Romaine et de la rue de St Pierre,
- au croisement de la route Romaine et de la rue de Benfeld (cf photo),
- au croisement de la route Romaine et du Quartier Central,
- au croisement de la rue du Moulin et de la rue de Benfeld.

---

---

## DÉGÂTS AIRE DE JEUX

La Commune de Stotzheim a constaté, semaine 27, de nombreux dégâts à l'aire de jeux située près du terrain de football à Stotzheim (poubelle désossée, tessons de bouteilles, ...).

Une plainte a été déposée en Gendarmerie qui procédera à des tournées prochainement.

La Commune déplore que l'aire mise à disposition pour les jeunes soit ainsi saccagée alors que la Commune fait le nécessaire pour que les jeunes puissent avoir un endroit où se regrouper....



# DÉPLACEMENT DU PANNEAU D’AFFICHAGE DU 26 QUARTIER CENTRAL

Le panneau d’affichage situé au 26 Quartier Central a été déplacé devant le 32 Quartier Central.

En effet, le mur devant lequel il se situait sera détruit suite à l’autorisation d’urbanisme de M. Gérard SCHMITT.



---

---

## CAP « PETITE ENFANCE »

Depuis la rentrée scolaire de septembre 2009, le CFA de Sélestat a obtenu l’autorisation d’ouverture d’une section de CAP « Petite Enfance » par voie de l’apprentissage, avec pour aire de recrutement le bassin de l’Alsace Centrale.

La formation dure 2 ans (840 heures de formation au CFA) et s’effectue en alternance : 1 jour en CFA les semaines impaires et 2 jours en CFA les semaines paires.

Pour plus d’information, vous pouvez contacter : **Alexia GAMELIN, Chargée de développement de l’apprentissage** - 03 88 58 07 98 / 06 60 79 25 45 – [alexia.gamelin@ac-strasbourg.fr](mailto:alexia.gamelin@ac-strasbourg.fr)

---

---

# INONDATIONS



Suite aux intempéries du week-end du 12 juillet, certaines habitations ont été touchées par des **inondations dans leur cave** et en ont fait part à la Mairie.

La Commune a pris contact avec le SDEA pour signaler ces problèmes.

Le SDEA connaît le problème et demande aux personnes de prendre contact directement avec eux pour trouver des solutions.

---

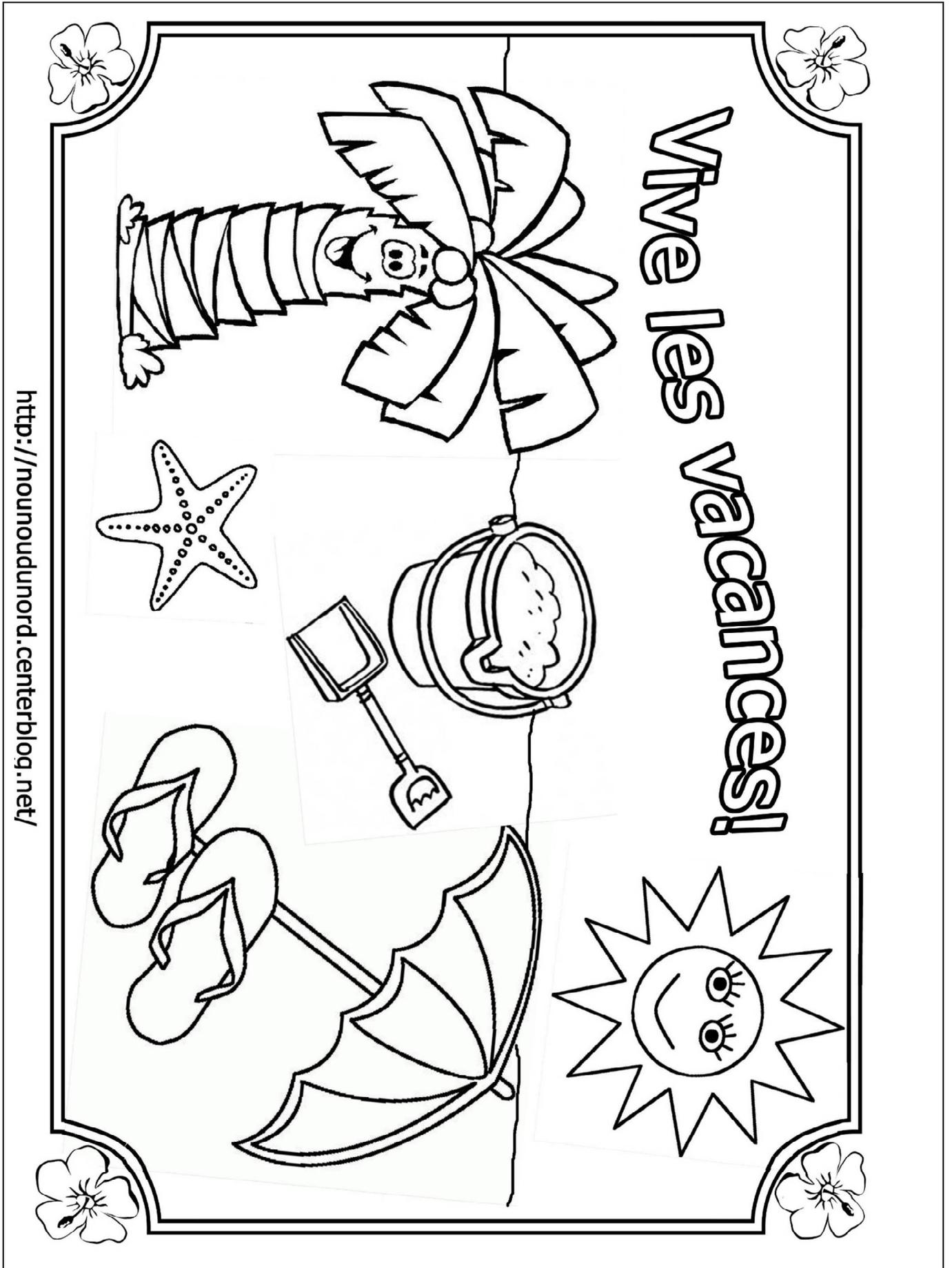
---

## CORPORATION DES MAÎTRES-RAMONEURS DU BAS-RHIN

L'activité de ramonage touche particulièrement à la sécurité des personnes et des biens. Or, il n'est pas de sécurité sans qualification.

Vous trouverez ci-dessous la liste des entreprises qui mettent à disposition pour l'ensemble de leur personnel des cartes professionnelles de leur appartenance à la société membre de la Corporation.

Nom	Prénom	Société	Rue	C.P.	Ville	Telephone1	Email
ALLMENDINGER	ROBERT	STE J.& R. ALLMENDINGER SARL	23 RUE DE LIEPVRE	67100	STRASBOURG	03.88.34.08.14	sarl@allmendinger.fr
BITZ	JEAN CLAUDE	RAMONAGE GIEDENGER SARL	31 RUE DES TILLEULS	67470	MOTHERN	03.88.94.39.54	-
BOISSIER	CHRISTIANE	STE RAMONAGE BOISSIER	6A RUE DE LA CONCORDE	67110	NIEDERBRONN LES BAINS	03.88.09.08.26	christianek-q@orange.fr
ELLWANGER	GERARD	ENTREPRISE DE RAMONAGE	19 RUE DES VIGNES	67360	MORSBRONN LES BAINS	03.88.09.34.25	ellwanger.g@outlook.fr
ENGEL	MARCEL	RAMONAGE ENGEL MARCEL ET FILS	40 ROUTE DE SELESTAT	67600	MUSSIG	03.88.85.31.13	ramonage@sarl-engel.fr
FISCHER	CHRISTOPHE	RAMONAGE SARL FISCHER	8 JARDIN DES FAISANS	67330	BOUXWILLER	03.88.70.76.74	info@ramonage-fischer.fr
GROSS	JACQUES	ENTREPRISE DE RAMONAGE	6 CH. DU SCHULZENFELD	67100	STRASBOURG	03.88.39.64.42	ramonage.gross@wanadoo.fr
IGERSHEIM	MARC	RAMONAGE STRAUB-FILS SARL	19 RUE DES PRES	67140	BARR	03.88.08.47.88	marc.iger@wanadoo.fr
JOESSEL	CHRISTIAN	CHRIS RAMONAGE	1 RUE DE LA FORET	67130	MUHLBACH/BRUCHE	03.69.73.18.32	chris.ramonage@sfr.fr
KAUFFENSTEIN	JEAN-LOUIS	RAMONAGE ALSACE NORD SARL	42 RUE PRINCIPALE	67700	OTTERSWILLER	03.88.91.66.72	ramonage.alsacenord@wanadoo.fr
KOEST	ANDRE	ENTREPRISE DE RAMONAGE	7 RUE SAINTE MONTEE	67260	SARRE-UNION	03.88.00.34.47	-
MECKES	BERNARD	RAMONAGE FLORENCE	13 RUE DES GRIVES	67330	NEUWILLER LES SAVERNE	03.88.70.09.75	florence.ramonage@orange.fr
PAULEN	J.MARC	ETS BRANDL ET KNIPPER	114 RUE BOECKLIN	67000	STRASBOURG	03.88.31.12.73	brandl.knipper@wanadoo.fr
PUDELKO	ERIC	RAMONAGE DE L'ILL SARL	8 RUE DE LIMERSHEIM	67150	ERSTEIN	03.88.98.27.60	ramonage.ill@orange.fr
ROLLHAUS	PATRICK	EURL ROLLHAUS	13 RUE DE L'ABATTOIR	67300	SCHILTIGHEIM	03.88.33.16.68	patrick.rollhaus@wanadoo.fr
SONNTAG	MARC	SONNTAG ALFRED ET FILS SARL	25 RUE DE ROHRWILLER	67240	BISCHWILLER	03.88.63.11.15	-
ZIMMERMANN DORN MARTIN	BRUNO OLIVIER MICHEL	HERISSON 67	8b RUE ICARE	67960	ENTZHEIM	03.88.35.65.44	contact@herisson67.fr



<http://nounoudunord.centerblog.net/>